



**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

(ENTRÉE EN VIGUEUR)

Règlement 190-1 N.S.

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, le Conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 190-1 N.S. modifiant le règlement de tarification numéro 190 N.S. concernant l'ajustement de certains frais exigibles et diverses modifications.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal ou sur le site internet de la susdite municipalité.

DONNÉ À Chesterville, ce 5^e jour de juillet 2023.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidant à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 5^e jour de juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour de juillet 2023.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière